

PLAN WALLON D'INVESTISSEMENTS 2019-2024

/ 5 milliards € /

/ 5 ans /

/ 31 projets /



table des matières

5 **introduction**

7 **les projets**

7 **mobilité**

9 **développement territorial**

11 **énergie**

12 **recherche-innovation et numérique**

15 **agriculture**

16 **services publics**

17 **services aux personnes**

18 **tourisme & patrimoine**

19 **investissements locaux**

20 **logement**

introduction

contexte

La Belgique apparaît, depuis plus de trente ans, comme un des États membres de la zone euro dont l'investissement public est le plus faible.

Ce sous-investissement public engendre une dégradation des actifs publics belges, tant du point de vue de leur quantité que de leur qualité. Cela pèse sur le potentiel de croissance à long terme et constitue une dette cachée.

Sur base de ces constats, le Gouvernement a souhaité doter la Wallonie d'un Plan d'investissements ambitieux et ciblé afin de rencontrer les besoins impérieux en matière d'infrastructure mais également de répondre à d'autres besoins sociétaux essentiels.

Au travers du Plan wallon d'investissements (PWI), le Gouvernement se fixe comme objectif, en collaboration avec le secteur privé et les pouvoirs locaux, d'augmenter le niveau des dépenses d'investissements de 5 milliards entre 2019 et 2024.

cohérence

Le Plan wallon d'investissements comporte 31 projets répartis en 10 thématiques. Il s'inscrit de manière cohérente dans les objectifs du Pacte national d'investissements stratégiques (PNIS) et, comme lui, se concentre sur des secteurs stratégiques en vue de soutenir la croissance économique, l'emploi et la protection sociale.

Ainsi, 4 axes prioritaires sont communs au Pacte national et au Plan wallon :

- Mobilité
- Énergie
- Recherche-innovation et numérique
- Services aux personnes (Soins de santé)

Au sein de ces 4 axes, compte tenu de la répartition des compétences entre le niveau fédéral et la Wallonie, les projets d'investissements sont complémentaires, chaque niveau de pouvoir agissant sur les leviers dont il dispose et dont il a la responsabilité.

En matière de mobilité par exemple, les deux plans ont en commun l'objectif d'encourager le développement de réseaux multimodaux. Au niveau fédéral, l'accent sera mis sur des investissements tels que la finalisation du RER ou la création d'un Observatoire national de la Mobilité, là où les projets wallons vont consister à prolonger le métro de Charleroi, mettre en œuvre le dragage des voies navigables wallonnes ou encore, améliorer l'accessibilité des aéroports de Liège et de Charleroi.

À côté de ces axes communs, le Plan wallon d'investissements comporte également 5 thématiques propres, lui permettant de prévoir des investissements ciblés sur les secteurs relevant de sa compétence exclusive :

- Développement territorial
- Agriculture
- Services publics
- Tourisme & patrimoine
- Investissements locaux
- Logement

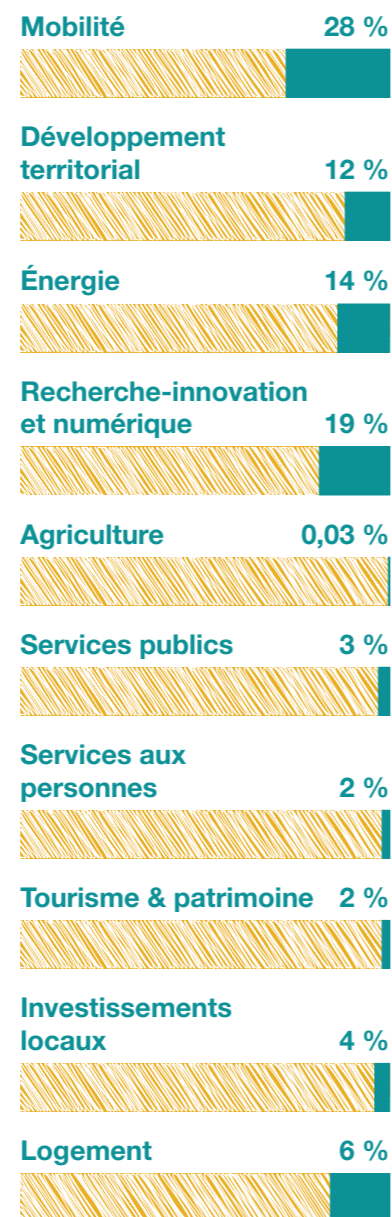
Enfin, la Cybersécurité et l'Éducation (parce qu'il s'agit d'une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles) sont des matières spécifiques au Pacte national d'investissements stratégiques.

investissements par thématique

(2018-2025+)

Mobilité	1 380 000 000 €
Développement territorial	560 000 000 €
Énergie	675 000 000 €
Recherche-innovation et numérique	904 000 000 €
Agriculture	15 000 000 €
Services publics	161 000 000 €
Services aux personnes	106 050 000 €
Tourisme & patrimoine	95 000 000 €
Investissements locaux	175 000 000 €
Logement	755 000 000 €
Total PWI	4 826 050 000 €

répartition des investissements par thématique



les projets

Le Plan wallon d'investissements comprend **31 projets**, organisés en **10 catégories**.



mobilité

Compte tenu de ses atouts territoriaux, ses ambitions en termes de développement et d'intégration dans les réseaux économiques européens, il est indispensable que la Wallonie mette clairement en œuvre une politique ambitieuse de mobilité tournée vers l'avenir visant tant la mobilité des personnes que celle des marchandises.

Les objectifs poursuivis sont de garantir à tous, aussi bien au sein des zones urbaines que rurales, une accessibilité aux biens et aux services tout en réduisant drastiquement le nombre d'accidents de la route, le nombre de km d'embouteillage et les émissions de gaz à effet de serre issues du secteur du transport.

Le report modal du transport routier vers les autres modes de transport est donc une priorité pour la Wallonie. Pour soutenir le développement économique, il est proposé de concentrer les investissements sur les infrastructures permettant la mise en œuvre de la multimodalité et des modes de transport alternatifs à la voiture et aux camions. Les moyens ainsi investis viennent s'ajouter aux financements en cours ou à venir, tels que les Plans Infrastructures, les programmations européennes FEDER et CEF, le Plan Lumières, Perex 4.0, le plan RAVeL, etc.

/ Projet 2 / La multimodalité au service du développement économique

Ce projet vise à atteindre les objectifs très ambitieux fixés par la vision « FAST 2030 » (Fluidité Accessibilité, Santé/Sécurité et Transfert modal)¹ pour la mobilité wallonne à l'horizon 2030, adoptée par le Gouvernement wallon en octobre 2017. Il se décompose en deux sous-projets :

2.a. Les plateformes multimodales

Les plateformes multimodales, appelées « mopôles » offriront divers services et permettront l'échange modal pour les personnes, avec, selon les cas, des parkings notamment de covoiturage, des abris vélo sécurisés, des arrêts de bus, de tram ou des accès aux gares mais également avec des services divers tels que des lignes nouvelles de bus rapides de type BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), des espaces de co-working parfaitement connectés, des locations de vélos, des stations de recharges en lien avec la stratégie « post diesel » (électrique, gaz, etc.), des véhicules partagés, etc.

2.b. La prolongation du métro de Charleroi

Le projet concerne la prolongation de la ligne Est du métro léger de Charleroi (et éventuellement le revamping du réseau actuel).

/ Projet 17 / Plan Mobilité 2019-2024

Ce projet vise à mettre en œuvre la vision FAST 2030 à savoir le transfert modal de la route (personnes et marchandises) vers les autres modes de transport. Il comporte 5 grands volets d'intervention :

1. Covoiturage : création de parkings de covoiturage aux échangeurs autoroutiers, mais également sur d'autres sites potentiels et création de bandes de circulation réservées au covoitureurs.

¹ « Vision FAST – mobilité 2030 », adoptée par le GW en octobre 2017, est un plan stratégique pour l'environnement et la mobilité. Il a pour but d'endiguer de manière intégrée et cohérente l'ensemble des nuisances occasionnées par la mobilité, soit la pollution, les difficultés d'accessibilité, les embouteillages et les accidents. La Vision FAST vise à combiner, pour chaque déplacement, différents modes selon leur plus grande efficacité en réduisant le plus possible les déplacements en voiture.

2. Lignes de bus : renforcer les lignes existantes, créer de nouvelles lignes principalement rapides dotées de bus à haut niveau de service (BHNS) et destinées à desservir rapidement des pôles d'attractivité ou des lieux d'échanges modaux. Les montants seront consacrés aux frais de fonctionnement de ces nouvelles lignes et à l'achat de nouveaux bus, dans le cadre du verdissement de la flotte.

3. Bandes bus et sites propres, nouveaux park&ride, afin d'augmenter l'attractivité et la vitesse commerciale des autobus.

4. ITS (Intelligent Transport System) : compléter le dossier PEREX 4.0 en cours afin de gérer au mieux et de façon modernisée les infrastructures routières et fluviales. Fournir des services innovants liés aux différents modes de transport et à la gestion de la circulation sur routes et voies navigables, en vue de faire un usage plus sûr, plus coordonné et plus « intelligent » des réseaux de transport.

5. Vélo et marche : doter la Wallonie des infrastructures complémentaires nécessaires et adapter les infrastructures existantes. Pour le vélo, les infrastructures devront s'articuler autour du RAVeL qui doit constituer le réseau express wallon des déplacements doux et qui continuera à se développer. Son accessibilité sera renforcée pour lui permettre d'accueillir plus de déplacements quotidiens vers les écoles et entreprises, mais également vers les plateformes multimodales.

/ **Projet 18 /** **Mise à gabarit par dragage** **des voies navigables**

Afin de continuer à encourager et à optimiser le transfert modal de marchandises de la route vers la voie d'eau, il est nécessaire d'intensifier le dragage des voies navigables et de les mettre à gabarit.

En effet, dès le début des années 1990, la gestion des sédiments des voies navigables a pris du retard suite au manque de moyens financiers, au renforcement de la législation et au manque d'installations techniques conformes aux dispositions légales.

Ce retard a fini par constituer un gisement de sédiment estimé à 6 millions de m³. Ce passif a aujourd'hui pu être partiellement résorbé et la na-

vigabilité a été rétablie, mais cette dernière n'est toujours pas optimale.

Le projet permettra, à l'horizon 2024 :

- le dragage des 450 km de voies navigables wallonnes ;
- l'évacuation des sédiments.

/ **Projet 21 /** **Amélioration de la mobilité** **pour soutenir la croissance** **de l'activité (économique) à long** **terme autour des aéroports**

Le projet vise à améliorer la mobilité au niveau des aéroports de Liège et Charleroi, afin de renforcer leur accessibilité.

Concrètement, le projet consiste à :

1. identifier les besoins en infrastructures (amélioration et création) en lien avec les zones d'activités économiques autour des aéroports ;

2. rechercher une mobilité alternative à la voiture (bus, vélo et train). Dans ce cadre, la possibilité de créer, à terme, une navette autonome pour la desserte des aéroports sera envisagée ;

- Dans le cas particulier de Charleroi, ce dossier s'inscrira, d'une part dans la dynamique « CATCH » de redéploiement économique et, d'autre part, dans la démarche d'une liaison au départ des gares de Fleurus et Pont-à-Celles.

- Dans le cas particulier de Liège, ce dossier intégrera la démarche éventuelle du fret ferroviaire à grande vitesse (Carex).

3. prioriser, planifier et réaliser les chantiers.



développement territorial

La Wallonie a l'ambition de tout mettre en œuvre pour devenir un territoire connecté et intelligent qui doit être envisagé comme un véritable facteur de compétitivité.

/ **Projet 11 /** **Comblent les vides au niveau des zones** **de couverture dans les zonings ruraux** **notamment ; accélérer les investissements** **en vue de combler les zones blanches** **en télécommunications**

L'objectif est d'accélérer le déploiement du très haut débit (THD) pour le plus grand nombre d'entreprises présentes et/ou souhaitant s'installer dans une zone d'activités économiques (ZAE) de Wallonie, notamment dans celles situées en zones blanches. La disponibilité de la connectivité très haut débit permet, en outre, d'amplifier les effets des investissements en zones blanches réalisés dans le cadre de l'accord "Tax on Pylons".

Cette approche permet de faciliter le développement de nouvelles activités économiques dans les ZAE concernées (notamment dans les zones blanches résidentielles avoisinantes) en renforçant leur rôle de « Hub » en termes d'offres de services aux entreprises et aux citoyens.

L'investissement dans le très haut débit est non seulement un facteur de cohésion des territoires mais représente également un avantage compétitif à long terme pour notre région tant en termes d'actifs industriels et financiers que d'opportunités en ce qui concerne la création et l'usage de nouveaux services.

Concrètement, il s'agira de mettre en œuvre les actions suivantes :

1. S'appuyer sur le Plan stratégique élaboré par la SOFICO en vue d'assurer la connexion au très haut débit des entreprises présentes dans les ZAE.

2. Lancer un appel à projets de type R&D à destination des acteurs du marché pour permettre le développement de projets utilisant des technologies innovantes dans le domaine de l'accès très haut débit.

/ **Projet 14 /** **BIOPARK (Bruxelles-Charleroi Sud)**

Afin de renforcer le positionnement de la Wallonie comme une terre d'accueil en life sciences, ce projet vise à doter le Biopark de Charleroi d'infrastructures permettant d'accompagner son ambition de doubler le nombre d'emplois en son sein.

Pour assurer son développement et atteindre ses objectifs de croissance, le Biopark doit se fixer trois challenges :

1. Augmenter les surfaces d'accueil pour les sociétés du secteur ;

2. Offrir des services partagés et de proximité ;

3. Renforcer l'écosystème Biopark.

Pour relever à la fois ces 3 défis, il est proposé de lancer un nouveau projet immobilier, l'I-Tech 6. Ce projet s'inscrit pleinement dans le pilier « Health & Bio » du plan CATCH qui vise à accélérer la création d'emplois à Charleroi.

/ **Projet 19 /** **Accentuer la politique** **de réhabilitation** **des friches industrielles**

Le projet consiste à instaurer un nouveau programme de financement alternatif, baptisé « SOWAFINAL 3 », doté d'une enveloppe d'une centaine de millions € en vue de la reconversion de sites en friche. Le projet vise à assainir les sites à réaménager (SAR) et à recycler les terrains pour limiter l'urbanisation et éviter l'étalement urbain. En effet, la réhabilitation de sites à réaménager

créée de nouveaux espaces pour y développer de l'activité économique et du logement.

Ce projet implique notamment la mise en place d'un protocole de suivi global de l'assainissement de l'ensemble des SAR (englobant les différents plans en cours et à venir, ainsi que les financements dits « classiques »).

/ Projet 20 / Redéploiement d'activités économiques Programme SOWAFINAL 3 ZAE et Ports

Le projet vise à instaurer un nouveau programme de financement alternatif, baptisé « SOWAFINAL 3 », doté d'une enveloppe de 217 millions € en vue du financement des infrastructures d'équipement des zones d'activités économiques et des zones portuaires.

Les projets qui seront financés auront pour objet l'une des finalités suivantes :

1. la création ou l'extension d'un parc d'activités économiques ;
2. la redynamisation d'un parc d'activités économiques ;
3. la création, le renforcement ou l'extension d'une zone portuaire ;
4. la création, l'acquisition ou la transformation d'un bâtiment d'accueil temporaire ;
5. la création, l'acquisition ou la transformation d'un centre de services auxiliaires.

/ Projet 22 / Gaz Industrie

Le projet consiste à investir dans l'extension des réseaux de transports et de distribution de gaz au sein des ZAE et des industries en vue de rendre plus attractif économiquement et énergétiquement le territoire wallon.

En effet, certaines contrées de Wallonie, même si elles sont traversées par le réseau de transport de gaz, possèdent un réseau de distribution trop faiblement développé, ou en tout cas moins développé que certaines autres régions d'Europe (qui entrent en concurrence avec la Wallonie).

Par ailleurs, l'énergie étant un enjeu stratégique majeur pour les entreprises et leur développement, l'extension des réseaux de gaz au sein des parcs d'activités économiques permettra à ces contrées de combler un manque important mais aussi de développer de nouvelles filières (utilisation du CNG, production de biométhane, projets Power-To-Gas, etc.).

L'attractivité du territoire en général, et l'accueil des entreprises en particulier n'en seront que meilleurs.

/ Projet 24 / Aéroports

Ce projet vise à étendre la capacité sécuritaire et infrastructurelle des aéroports wallons (Charleroi et Liège).

Les investissements prévus concernent 3 axes :

- investissements de sûreté pour optimiser, renforcer et moderniser les installations et équipements de sûreté, en vue d'augmenter le niveau global de sûreté sur l'aéroport, en réponse aux attentats de mars 2016 et d'autres impositions réglementaires ;
- investissements régaliens pour mettre à disposition de nouvelles infrastructures pour les douanes et la police ;
- investissements relatifs à la sécurité aérienne pour garantir la continuité des opérations du contrôle aérien.



énergie

Inscrire la Wallonie dans la transition énergétique de manière pragmatique, volontariste et en se concentrant sur les secteurs où le gain est le plus immédiat, permettra non seulement d'accroître l'autonomie énergétique et améliorer les performances environnementales mais aussi de développer de nouvelles activités économiques dans des secteurs où le savoir-faire peut être valorisé. La qualité énergétique et environnementale de notre territoire est un facteur important d'attractivité économique.

Pour atteindre les objectifs climatiques ambitieux, il est indispensable d'investir dans les sources d'énergie renouvelable et de réduire la consommation d'énergie.

Force est de constater que les mesures prises jusqu'à présent ne sont pas suffisantes et qu'il faut accélérer le rythme des investissements pour mettre en œuvre une véritable transition énergétique.

Il est donc proposé d'investir massivement dans la rénovation du bâti existant tant dans le secteur public que dans le secteur privé pour maximiser l'efficacité énergétique du parc immobilier wallon. Un accent spécifique sera mis sur l'isolation des logements en vue de l'amélioration indispensable des performances énergétiques du bâti wallon et de réduire la consommation d'énergie des ménages.

/ Projet 3 / Smart meters - Smart grids

Le projet vise à équiper la Wallonie d'infrastructures énergétiques dotées de l'intelligence artificielle, en vue de permettre à notre Région de rentrer pleinement dans la transition énergétique. Les investissements envisagés concernent :

- La mise en place des smart grids

Le Smart Grid ou Réseau intelligent, est un réseau électrique qui interagit intelligemment avec tous les utilisateurs (consommateurs, producteurs, gestionnaire de réseaux, etc.) afin de fournir de l'électricité de manière durable, économique et sécurisée. Le Smart Grid utilise des technologies de manière à optimiser la production et la distribution et mieux mettre en relation l'offre et la demande entre les producteurs et les consommateurs d'énergie.

- Le déploiement des smart meters (y compris développements IT associés)

En pratique, il s'agit de mettre en place des compteurs intelligents (Smart meter) au sein des entreprises. L'analyse des données fournies par ceux-ci et la rencontre in situ avec les responsables permettent ensuite de mettre en évidence les points d'amélioration, voire les éventuelles anomalies et surtout, de les orienter vers des solutions techniques ou organisationnelles facilitant une gestion intelligente de l'énergie électrique.

/ Projet 13 / Transition énergétique des entreprises

L'objectif du projet est d'aider les entreprises industrielles à effectuer des investissements permettant la réduction de la dépendance énergétique et notamment la réduction de rejet de CO₂. Le projet comporte 3 volets :

1. Étudier et déployer de nouveaux mécanismes pour répondre aux besoins des entreprises : différents mécanismes devront être étudiés, afin de simplifier les processus d'acquisition pour les entreprises et d'étendre le nombre d'utilisateurs des nouvelles technologies bas carbone. L'objectif est de permettre l'acquisition de machines de production à faible consommation, de technologies innovantes et d'infrastructures de production, de services de maintenance efficaces ou de récupération d'énergie par exemple.

2. Étudier la possibilité de créer des aides à l'investissement en faveur des projets promouvant l'efficacité énergétique des bâtiments de ces mêmes entreprises.

3. Développer des filières industrielles en valorisant des résultats de recherche à échelle industrielle. La récupération de chaleur issue de processus de production ou encore le développement des matériaux de construction innovants et bas carbone sont des exemples concrets. Des appels à projets thématiques pourraient être imaginés, si possible selon les secteurs identifiés comme prioritaires par la Région mais aussi l'Union européenne.

/ **Projet 25 /** **Aide UREBA EXCEPTIONNEL**

Le projet vise l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments appartenant aux personnes de droit public et aux organismes non commerciaux.

Concrètement, il est prévu d'investir dans l'ensemble du parc des bâtiments scolaires.

Les investissements suivants seront éligibles :

- isolation thermique des parois des bâtiments (en ce compris le remplacement de châssis) ;
- remplacement et amélioration du système de chauffage ;
- remplacement et amélioration des installations d'éclairage ;
- installation d'équipement électrique rotatif (pompe, ventilateur, compresseur) dont le moteur est équipé d'une régulation à vitesse variable ;
- installation d'un équipement dans le domaine de la ventilation, du refroidissement et de la protection contre la surchauffe ;
- installation d'un réseau de chaleur ;
- installation de tout autre équipement ou système particulièrement performant qui a trait à l'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment, à l'exclusion des systèmes exploitant des sources d'énergies renouvelables.



recherche-innovation et numérique

Tant la recherche et l'innovation que le numérique constituent des enjeux majeurs pour la prospérité de la Wallonie. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) participent de manière significative à la performance et à la vitalité des entreprises et de l'économie.

La transformation digitale est une réelle opportunité pour créer de nouveaux emplois de qualité sur le territoire wallon. Pour ce faire, il y a lieu de répondre dès maintenant aux besoins futurs en termes d'infrastructures (capacité, vitesse, sécurité et symétrie du réseau) et de compétences. Il est crucial que la Wallonie investisse massivement dans l'installation d'infrastructures de très haut débit ainsi que dans le développement de nouvelles compétences dans un secteur où la recherche et l'innovation sont un des moteurs.

Les TIC favorisent la compétitivité des entreprises wallonnes dans toutes les branches d'activités des secteurs du primaire, secondaire et tertiaire. Elles améliorent la qualité de vie des habitants, en renforçant la mise en réseau et l'autonomie des personnes ou en participant au développement de nouvelles solutions en matière de santé.

/ **Projet 1 /** **Recherche innovante et économie numérique de pointe au service de l'économie wallonne**

Le projet comporte 3 axes et plusieurs sous-projets :

1.1. Les investissements dans la recherche

Au sein des universités : les plateformes technologiques d'excellence :

Dans le cadre du Plan national d'investissements stratégiques, et à l'initiative du Gouvernement wallon, les universités de l'espace Wallonie Bruxelles ont construit un programme de partenariats visant à établir ou renforcer les plateformes technologiques d'excellence dans des domaines stratégiques et fédérateurs.

Ce programme s'appuie aussi sur les Centres de recherche agréés en Wallonie et s'articule sur les thématiques précédemment sélectionnées et concrétisées au sein des pôles de compétitivité. Il se réalisera sur une période de cinq ans et concerne cinq thèmes :

1. les matériaux et les molécules de demain ;
2. les technologies de l'information et de la communication (ICT) ;
3. le spatial ;
4. les sciences du vivant ;
5. l'environnement et le développement durable.

Au sein du Centre d'excellence de recherche agronomique wallon (CRA-W) :

Le projet poursuit les objectifs suivants :

- la mise en place d'outils de recherche modernes et performants au bénéfice des opérateurs économiques et acteurs de la recherche du secteur agricole et agro-alimentaire wallon ;
- le renforcement du positionnement du CRA-W comme coordinateur, acteur, interface de la recherche agronomique wallonne et centre de savoir et de services pour les opérateurs économiques du secteur agricole et agro-alimentaire wallon ;

- la réorganisation complète du CRA-W autour de pôles support (élevage/laboratoire) et métier (recherches et services divers) afin d'améliorer l'efficacité du centre et éviter les doublons ;

- l'amélioration de l'efficacité et la réduction des coûts de fonctionnement grâce à une restructuration complète du CRA-W à Gembloux de 4 sites (9 bâtiments) à 1 site (5 bâtiments).

Il comporte 3 axes de travail :

- Axe 1 : Le renouvellement de la ferme expérimentale de Gembloux.
- Axe 2 : La construction d'une plateforme laboratoire multiservice, multidisciplinaire.
- Axe 3 : La réorganisation de l'ensemble des activités métiers à Gembloux.

1.2. Le développement de l'économie numérique

- Économie du numérique :

Développer les usages numériques de la Wallonie implique un secteur technologique fort et une recherche pointue, susceptibles de capter et maintenir la valeur du numérique sur le territoire wallon. Dans ce cadre, le développement des technologies de l'information et de la communication (simulation numérique et calcul intensif) est fortement dépendantes des infrastructures auxquelles les chercheurs et entreprises ont accès.

L'Europe l'a compris depuis longtemps en développant l'infrastructure TIER-0 (dénommé PRACE). Cependant, l'accès à cette infrastructure de très haut niveau est conditionnée à la validation par une infrastructure de niveau moindre (mais cependant toujours élevé) TIER-1 (super-calculateur régionaux et nationaux), elle-même accessible via des infrastructures TIER-2 (centres locaux et universitaires). Malheureusement, les équipements TIER-1 (logés au CENAERO) sont obsolètes. Sans ces infrastructures, le saut de modernisation et de mise en réseaux dans l'ère numérique ne pourra voir le jour en Wallonie.

- Économie par le numérique :

Les données issues des outils spatiaux disponibles (Galileo, Copernicus,...) constituent des opportunités de développement économique de

start-up ou d'entreprises liées au numérique et pouvant développer des outils utiles à la croissance de nombreux secteurs importants de l'économie wallonne (agriculture, assurances...). Le traitement de données satellitaires et l'offre de solutions applicatives et de services est donc un domaine économiquement très important, qu'il convient d'implanter en Wallonie de manière durable.

Les domaines d'application sont multiples : surveillance des niveaux de crue des cours d'eau, établissement de tendances prédictives, fourniture aux secteurs des assurances pour adaptation du niveau des primes ; surveillance et analyse des taux de pollution, de leur nature et de leur composition chimique ; diagnostic des récoltes agricoles, via mesure de composition chimiques des systèmes foliaires...

1.3. Le numérique au service de la santé : l'e-santé

Cette branche du numérique a pour objectif la mise en place et la diffusion de solutions technologiques pour améliorer le suivi des patients, l'observance des traitements et la prévention.

L'e-santé présente trois enjeux prioritaires, à savoir :

1. Des enjeux en termes de santé publique : l'objectif est de doter tous les médecins et spécialistes d'un accès à des bases de données centralisées de diagnostics, d'études de cas (par exemple, une banque de donnée dermatologique accessible online sous accès sécurisé), et interconnecter les médecins pour l'échange de données contenues dans les dossiers informatisés des patients, afin d'assurer la continuité des soins et éviter les examens redondants.

2. Des enjeux économiques : il est important d'améliorer l'efficacité du système de santé tant dans ses aspects de promotion de la santé (maintenir un bon niveau de santé) que dans les aspects de soins de santé. Dans ce cadre, les objets connectés (IoT – internet of things) et les logiciels associés constituent des atouts essentiels à la qualité de vie des patients âgés notamment, et à leur maintien à domicile de manière contrôlée et sécurisée.

3. Des enjeux en matière d'aménagement du territoire : il convient d'offrir à tous les citoyens l'égalité d'accès de soins dans un même territoire, via notamment la télémédecine, mais aussi par l'interconnexion des infrastructures sanitaires du même territoire.

/ Projet 12 / Développement de l'économie par des infrastructures de recherche collectives

Le projet vise à doter la Wallonie d'infrastructures de recherche performantes.

Les investissements vont se concentrer sur les priorités suivantes :

1. Créer des infrastructures collectives/ partagées dans les entreprises ;
2. Créer d'un centre d'expérimentation disposant de technologies de substitution (pour éviter l'expérimentation animale) ;
3. Doter les universités francophones d'un Centre de prestation de services mutualisés pour le contrôle sanitaire, la dérivation, la cryopréservation et le génotypage de souches animales ;
4. Créer un centre de protonthérapie (pour la recherche mais aussi pour les malades) ;
5. Construire un bâtiment pour la plateforme Reverse Metallurgy (plateforme d'excellence en matière de recyclage de déchets industriels contenant des métaux pour devenir la matière première d'une autre industrie).

/ Projet 15 / Économie circulaire Environnement

Le projet consiste à lancer un appel à projets lié aux déchets-ressources plastiques.

En effet, à ce jour, il est estimé que moins de 30 % du plastique utilisé en Région wallonne (ménagers ou industriels) est recyclé. La valorisation reste cantonnée à des marchés de niche. Ainsi, c'est environ 150.000 tonnes annuelles de plastiques d'emballage qui seraient à valoriser en Wallonie et qui attestent d'un potentiel de valeur ajoutée sous exploité. De plus, la nouvelle collecte des déchets (P+MC) augmentera encore la masse de déchets à valoriser.

Les projets pourront concerner :

- le secteur du recyclage des déchets, notamment des déchets plastiques (collecte, tri, recyclage et valorisation de ces déchets) ;

- et/ou le secteur de la transformation du plastique ;

- des matériaux pouvant se substituer aux plastiques dans les produits finis.

Les projets viseront un ou plusieurs des objectifs suivants :

- montée en puissance dans la chaîne de valeur du recyclage (une activité de transformation devant s'ajouter au métier de collecte ou de tri) ;
- augmentation des déchets collectés et triés (quantités mais aussi types de déchets) ;
- augmentation des capacités de valorisation (volume de déchets valorisés mais également processus de traitement et de tri permettant d'atteindre des valorisations plus qualitatives et/ou plus sélectives afin de créer de la valeur, voire de permettre la production de matières premières recyclées - extrusion par exemple) ;
- réutilisation/revalorisation de plastique usagé à haute valeur ajoutée ;
- investissements permettant de mener à la substitution de matières premières vierges par du recyclé, d'incorporer du recyclé dans des produits finis, de réduire le plastique utilisé dans la fabrication de pièces, composants ou produit, de réutiliser de la matière, de faciliter le démontage et le recyclage d'un produit ou encore d'augmenter sa durée de vie (par écoconception par exemple).

Les projets consistant en une valorisation énergétique ne sont pas visés.

La finalité des projets retenus est d'aboutir sur un pilote industriel (au minimum) pouvant se concrétiser en Wallonie.

/ Projet 23 / Power-to-Gas & Power-to-Mobility

Le projet concerne des investissements dans divers outils pilotes de conversion de l'électricité en hydrogène.

Un appel à projets sera lancé afin de faire émerger des solutions et de les tester à l'échelle locale.

Des projets de 3 types sont attendus :

- P2I : Un site intégré de production électrique variable (éolien et/ou PV) et de production d'hydrogène à des fins industrielles ;
- P2G : Un site intégré de production électrique variable (éolien et/ou PV) et de production d'hydrogène en vue de son injection dans le réseau de gaz naturel (injection directe) ;
- P2M : Un site de production d'hydrogène en vue de son utilisation comme carburant en transport de marchandise (alimentation d'une flotte captive de camions).



agriculture

Si la Wallonie produit et exporte des matières premières agricoles diversifiées et de qualité, ces productions sont trop peu transformées, valorisées et commercialisées directement au sein de l'exploitation et plus généralement sur le territoire wallon. La valeur ajoutée revient ainsi à d'autres acteurs situés en aval de la chaîne. Par ailleurs, de nouvelles habitudes de consommation sont observées au niveau des consommateurs qui souhaitent une alimentation saine et équilibrée pour leur santé mais également qui souhaitent poser des choix de consommation pouvant influencer leur économie locale, leur environnement et leur tissu social, etc.

La convergence de ces deux enjeux profite pleinement au développement actuel des circuits courts alimentaires. La Wallonie encourage et soutient activement le développement des circuits courts alimentaires s'inscrivant ainsi pleinement dans la voie du développement durable et dans le maintien d'une agriculture familiale, nourricière et économiquement rentable.

/ Projet 27 / Halls-relais agricoles

Ce projet vise à soutenir des actions proposées par des groupements de producteurs, des coopératives, et des pouvoirs publics pour valoriser, transformer, stocker, conditionner et/ou commercialiser des produits agricoles.

Il prendra la forme d'octroi de subventions en matière d'investissement et d'aides au fonctionnement et à la consultance en vue de la création de nouveaux halls relais agricoles. Ce soutien sera octroyé sur base d'appels à projets.

Les projets soumis peuvent concerner l'achat, la construction, la rénovation ou l'aménagement d'immeubles destinés à accueillir des activités de transformation, de conditionnement, de stockage ou de commercialisation de produits agricoles, l'équipement mobilier ou technique de ces immeubles destinés à développer de nouveaux circuits de valorisation.



services publics

La déclaration de politique régionale du 28 juillet 2017 fait de la transformation des services et de la fonction publics un levier du développement wallon. Le Gouvernement souhaite réformer la fonction publique, en vue d'améliorer la performance économique, budgétaire, d'emploi, environnementale et sociale de la Wallonie, au service de la qualité de vie de tous les habitants.

/ Projet 6 / Modernisation de l'informatique administrative

L'objectif du projet est de mettre en œuvre un projet-pilote de numérisation intégrée et complète, au sein du Service public de Wallonie Économie, Emploi, Recherche.

Ce projet-pilote, centré sur l'innovation et en rupture avec les pratiques traditionnelles, vise à opérer un réel saut culturel, organisationnel et technologique de l'administration wallonne de l'économie, l'emploi et la recherche, au bénéfice de ses principaux usagers, les entreprises (et prioritairement les PME), mais aussi de ses agents et du Gouvernement wallon.

Ce projet-pilote doit également développer et mettre en œuvre des outils et méthodologies qui serviront à déployer cette transformation numérique à l'ensemble du Service public de Wallonie.

/ Projet 10 / Optimisation de la gestion des bâtiments publics, dont le nouveau bâtiment AViQ

Le projet comporte deux volets :

1. La construction d'un nouveau bâtiment public responsable pour l'AViQ (Agence pour une Vie de Qualité) et la caisse publique d'allocations familiales régionales ;
2. L'achat de bâtiments publics responsables pour l'accueil de la reprise du service de certains impôts régionaux toujours gérés par le Fédéral et reconditionnement/mise aux normes PEB des bâtiments publics régionaux.

/ Projet 16 / Centres de formation du réseau IFAPME

Le projet concerne la restauration / réhabilitation des centres de formation IFAPME d'Arlon, Charleroi, Namur et Villers-le-Bouillet.

L'IFAPME est un acteur-clé de la formation en alternance, qui combine la formation théorique et la pratique concrète en milieu professionnel. Les inscriptions en formation en alternance à

l'IFAPME ont augmenté ces dernières années suite à la réforme de l'alternance, avec pour conséquence que les taux d'occupation des locaux atteignent actuellement leur capacité maximale.

Cependant, des investissements sont nécessaires dans plusieurs de ces centres de formation :

- certains centres ne peuvent plus se développer parce qu'ils sont construits dans des lieux qui ne permettent pas d'extension ;
- d'autres sont logés dans des bâtiments obsolètes et/ou subissent une forte dégradation ;
- la pédagogie de l'innovation, les TICE (technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement), etc. nécessitent également des aménagements de classe totalement différents de ce qu'il se faisait à l'époque de leur construction.



services aux personnes

Le Gouvernement attache beaucoup d'importance à développer en Wallonie une action permettant une plus grande cohésion sociale, en déployant un système de couverture sociale adéquat et solidaire, en veillant à une meilleure prévention et prise en charge des défis de la santé et de l'allongement de la vie, le tout dans une optique de responsabilisation offrant les conditions de l'émancipation de chacun.

Le développement de la qualité de vie générale des familles wallonnes reste donc une priorité.

/ Projet 4 / Centres de rééducation fonctionnelle

Le projet consiste à permettre la rénovation et la reconstruction de certains centres de rééducation fonctionnelle.

Un centre de rééducation fonctionnelle a pour mission d'apporter les soins et les traitements qui vont aider un patient suite à traumatisme ou à une intervention chirurgicale, à retrouver un usage le plus complet possible de ses capacités fonctionnelles ou neurologiques.

En suite de la 6^e réforme de l'État, la Wallonie est devenue compétente en matière de centres autonomes, dont la gestion sa été reprise par l'AViQ à partir du 1^{er} janvier 2019.

/ Projet 5 / Création de nouvelles places en MR/MRS

Le projet vise la création de 11.907 places supplémentaires en maisons de repos (MR) et maisons de repos de soins (MRS) d'ici 2030.

À l'heure actuelle, la Wallonie compte 48.122 places. Considérant l'enjeu du vieillissement de la population, ces 60.000 places contribueront à assurer à chacun une meilleure chance d'accès à un hébergement de qualité dans un dispositif d'accueil pour aînés, à un prix abordable.

Pour ce faire, il est proposé de majorer le prix actuel d'hébergement (INAMI) d'un montant forfaitaire couvrant pour partie le développement d'une infrastructure de qualité.

Pour les institutions qui accèdent au nouveau mécanisme, le forfait sera pris en charge par les organismes assureurs dans le cadre du budget des MR/MRS (en tiers payant pour le bénéficiaire). Les maisons de repos entreront dans le dispositif au fur et à mesure de leur projet de construction, extension, etc.

/ Projet 7 / Dématérialisation informatique des flux entre opérateurs de santé/Organismes assureurs/AViQ

Le projet consiste à créer une plateforme pour la gestion administrative et financière des compé-

tences liées à la 6^e réforme de l'État et pour la gestion de l'assurance autonomie, commune aux organismes assureurs (OA), aux opérateurs de soins et à l'AViQ.

Compte tenu des délais impartis, le projet sera mené en 2 phases :

1. Reprise des paiements « as is », dans un cadre identique à celui existant avant le transfert de ces compétences liées à la 6^e réforme de l'État, pour une période de 2 ans (du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020). Chaque organisme assureur sera libre de procéder selon ses propres standards et contraintes.

2. Développement par les organismes assureurs d'une plateforme informatique commune pour gérer l'ensemble des procédures administratives et financières dans le cadre de la protection sociale wallonne.

/ Projet 8 / Appel à projet pour la réhabilitation, la modernisation et le développement des entreprises de travail adapté (ETA)

Le projet vise, au moyen d'un appel à projets à destination des entreprises de travail adapté (ETA), à permettre la réhabilitation, la modernisation et le développement de leurs infrastructures et de leur matériel.

Une ETA est une entreprise d'économie sociale, dont la spécificité est d'employer majoritairement (minimum 70%) des personnes en situation de handicap. Acteurs économiques à part entière, les ETA wallonnes se positionnent comme des entreprises actives dans le marché, avec les mêmes contraintes que celles exigées à toute autre structure du circuit « classique » : rencontre d'une demande, travail soigné, produits de qualité, dans les délais impartis et aux prix du marché. Après une période de crise, le secteur est depuis quelques années en pleine reprise. Pour preuve, le dépassement depuis deux années et de façon de plus en plus importante des quotas d'emplois. Il est donc nécessaire de soutenir le secteur dans cette reprise en aidant leur politique d'investissements afin de s'adapter à de nouveaux marchés ou leur permettre de conserver leur attractivité.

/ Projet 9 / Construction de nouvelles crèches

Le projet vise la création de 2.086 nouvelles places en crèches.

Concrètement, la Wallonie financera les infrastructures au terme d'un appel à projets auprès des crèches.



tourisme & patrimoine

Le tourisme est un secteur dans lequel les emplois ne sont a priori pas délocalisables. Il représente en Wallonie 60.000 emplois et plus de 6 % du PIB. Toutefois, la concurrence entre les destinations est rude et il importe que la Wallonie poursuive son investissement dans le secteur, parce qu'il y a des opportunités et perspectives de développement, mais aussi parce qu'il faut être innovant et miser sur la qualité.

Par ailleurs, la valorisation et la préservation du patrimoine wallon contribuent au rayonnement de la Wallonie et participent à l'essor des secteurs économiques, culturels, éducatifs et touristiques.

/ Projet 26 / Accords-cadres pour le patrimoine wallon et valorisation du patrimoine industriel

Le projet comporte deux sous-projets :

1. La mise en œuvre de trois nouveaux accords-cadres pour le patrimoine wallon. Les biens concernés sont :

- La basilique de Bon Secours à Péruwelz ;
- Les anciens thermes de Spa ;

• L'église Saint-Martin d'Arlon (restauration du clocher).

2. La valorisation du patrimoine industriel, au travers de la sauvegarde et de la valorisation, notamment par la lumière, de la structure du Haut Fourneau 4 (HF4) de Marcinelle. L'objectif n'est pas d'en faire un musée ou un édifice accessible pour les visites mais bien de le maintenir comme repère dans le paysage carolorégien.

/ Projet 28 / Grandes infrastructures touristiques

Le projet vise à soutenir les pouvoirs locaux, les associations à caractère touristique et les différents opérateurs touristiques dans leurs projets de développement des infrastructures, des équipements et des hébergements touristiques, au travers de l'octroi de subventions en investissement.

Ce projet comporte 4 axes :

Axe 1 : Octroi de subsides en investissements aux projets de développement des infrastructures et équipements touristiques et financement des projets de développement des resorts touristiques sur la base du cadastre des demandes rentrées par les différents opérateurs. La priorité sera donnée aux investissements considérés comme stratégiques.

Axe 2 : Lancement d'un appel à projets spécifique destiné à financer les investissements visant une meilleure accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite) dans les infrastructures publiques, sites et hébergements touristiques.

Axe 3 : Lancement d'un appel à projets visant à renforcer le niveau qualitatif de l'hôtellerie familiale wallonne située en dehors des grands pôles urbains. Un volet spécifique pourrait être consacré à l'apport de garanties financières visant à contrer la frilosité des banques pour ce type de projets.

Axe 4 : Lancement d'un appel à projets visant à soutenir les opérateurs dans la mise en œuvre de leur Plan d'évacuation des mobil homes. Ces Plans devront intégrer des projets de redéploiement économique des campings concernés.



investissements locaux

Voirie, enseignement, sport, culture, aide sociale, sécurité, infrastructures sportives... autant de domaines, et bien d'autres encore, qui touchent chaque citoyen dans son quotidien et qui relèvent en grande partie des pouvoirs locaux que sont les communes, les provinces, les CPAS et les intercommunales.

Les pouvoirs locaux représentent une part considérable des investissements publics en Wallonie qu'il convient de continuer à appuyer et à accélérer.

/ Projet 29 / Plan Piscines

L'objectif du projet est d'offrir des infrastructures sportives de qualité aux citoyens wallons via une rénovation du parc de Piscines wallon, la réduction de consommation énergétique et l'utilisation de sources renouvelables.

En effet, la plupart des piscines wallonnes datent des années 70 et nécessitent aujourd'hui urgemment des interventions en termes d'économie d'énergie afin, notamment, de diminuer le coût d'exploitation pour les pouvoirs publics.

Le Plan Piscines permettra :

- la rénovation/modernisation d'infrastructures existantes du parc des piscines ;
- la création de piscines olympiques répondant aux critères imposés par les instances internationales.

/ **Projet 31** / **Projet 'ALeS'** **(Appui à l'Investissement Local Structurant)**

Le projet vise à soutenir l'investissement communal structurant et plus particulièrement les projets communaux liés à la mobilité ou à l'énergie.

Concrètement, ce soutien sera apporté via :

- l'augmentation de l'enveloppe allouée au Fonds régional pour les investissements communaux (FRIC) de manière à passer de 45.000.000 € à 65.000.000 € par an ;
- la révision des critères de mise hors balises d'emprunt pour les communes via une dérogation automatique de la part communale dans la circulaire budgétaire 2019.



logement

Face au défi démographique, le Gouvernement veillera à rencontrer les besoins en logement tant au niveau de leur création que de leur rénovation.

Pour ce qui est de la qualité de l'habitat, le Gouvernement s'est fixé deux priorités :

- Améliorer la performance énergétique moyenne et la qualité globale du parc de logements existants ;
- Favoriser la rénovation de logements anciens pour atteindre le standard minimum.

/ **Projet 30** / **Projet 'Impulsion Logement'**

Le projet comporte 3 axes :

1. Logements publics

Il est prévu, en cinq ans :

- la création de 10.000 nouveaux logements d'utilité publique, avec la volonté de tendre vers un optimum énergétique pour les nouveaux logements à construire tout en utilisant des méthodes novatrices de constructions permettant des économies d'échelle ;
- la rénovation profonde de 20.000 logements publics dont logements inoccupés.

2. Logements privés

L'objectif est d'améliorer l'efficacité énergétique du parc de logements privés (objectif de 200.000 logements optimisés en cinq ans).

Cette impulsion sera accompagnée d'une réforme structurelle du logement public en Wallonie avec un changement de paradigme et une réorganisation ambitieuse du secteur.

Outre la réforme du calcul du loyer et la rationalisation des organismes existants, l'ensemble des moyens d'actions financiers seront concentrés au sein d'un seul outil, qui sera l'intermédiaire financier unique entre le secteur public et le secteur privé.

3. Logements adaptables

Le projet vise la mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) de logements d'utilité publique, sous forme de subsides aux gestionnaires locaux des logements concernés.

PLAN WALLON D'INVESTISSEMENTS 2019-2024

www.wallonie.be

